

Adaptation à mi-parcours

10
PROGRAMME
2013/2018

INFORMATION ET ÉDUCATION À L'EAU : DÉVELOPPER LA CULTURE DE L'EAU ET L'AQUACITOYENNETÉ



L'Agence met en œuvre et soutient des actions de sensibilisation, d'information et de mobilisation des publics qui, d'une part, répondent aux objectifs de son programme d'interventions et, d'autre part, développent la connaissance et l'appropriation des enjeux de l'eau par le plus grand nombre.

Cette politique permet d'accompagner des initiatives innovantes et originales portées par des acteurs variés sur le territoire d'Adour-Garonne, qu'elles soient complémentaires aux actions menées par l'Agence ou qu'elles en démultiplient l'audience.

La cohérence des messages, objectifs et cibles est recherchée dans des projets assurant la transmission de la culture de l'eau, la sensibilisation à la cause de l'eau et le développement de l'éducation à l'eau, notamment auprès des jeunes.



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



©Crédit : CPIE du Rouergue



©Crédit : F. Estrade_461

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne prévoit des actions de communication et d'information du public : **“l'objectif est de développer une culture citoyenne de l'eau par l'information, la vulgarisation et la mobilisation, pour une participation active”**

Les principaux objectifs du 10^e programme d'interventions de l'Agence en matière de communication sont :

- Diffuser et rendre lisible la politique publique de l'eau et sa déclinaison dans le bassin Adour-Garonne,
- Faciliter l'atteinte des objectifs du programme d'interventions et notamment ses thématiques prioritaires en valorisant et renforçant l'implication des acteurs,
- Sensibiliser les publics aux enjeux prioritaires de l'eau et des milieux aquatiques,
- Inciter aux comportements responsables,
- Développer la transparence et la connaissance sur l'état des eaux.

Des actions mobilisant des outils modernes et adaptés sont encouragées à destination des publics pour développer l'aquacitoyenneté, dans une construction partenariale des messages, valorisant les initiatives des acteurs des territoires.

Le 10^e programme distingue plusieurs types d'actions éligibles en matière d'information et de communication :

- Les actions d'information, de sensibilisation et de formation de publics ciblés en lien avec les pratiques professionnelles
- Les actions d'information et de communication intégrées aux démarches territoriales collectives : contrat territorial, Plan de Gestion des Etiages, Schéma d'Aménagement des Eaux, Plan d'Action Territorial, contrat de rivière...
- Les actions s'adressant au grand public, au milieu scolaire et aux jeunes.

■ LES ACTIONS AIDÉES ■

Nature des opérations éligibles	Taux d'aide maximum	Observations
<p>Les actions d'information, de sensibilisation et de formation de publics ciblés en lien avec les pratiques professionnelles</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, information et formation des TPE et artisans à la lutte contre les pollutions dispersées (dans le cadre de conventions) • Sensibilisation aux économies d'eau, conseil technique et formations collectives des agriculteurs • Promotion des économies d'eau auprès des acteurs économiques (industries, hôpitaux, ...) 	50% en subvention	
<p>Les actions d'information et de communication intégrées aux démarches territoriales collectives</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et communication sur la gestion territoriale dans le cadre d'un SAGE • Communication dans le cadre d'un PAT 	50% en subvention Dans la limite d'une valeur maximale annuelle de dépenses	Selon les modalités propres à la délibération concernée
<p>Les actions s'adressant au grand public, au milieu scolaire et aux jeunes*</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation pédagogique à destination des scolaires en classe et/ou sur le terrain • Manifestation/événement ou création d'outils de communication et de sensibilisation du public aux enjeux de l'eau 	50% en subvention	Certaines politiques thématiques (par exemple la démarche Zérophyto en zone non agricole, ou la coopération décentralisée) disposent de modalités d'aides propres en matière de communication, selon les modalités de leur délibération
Les trophées de l'eau : concours récompensant des actions techniques (ou autre) à caractère exemplaire	Aide forfaitaire	Selon le règlement du concours
<p>Nature des dépenses éligibles :</p> <p>Quel que soit le type d'opération aidée (actions d'information et de communication, d'animation et de sensibilisation du public, promotion des comportements responsables, consultation du public...), les dépenses éligibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préparation des actions : conception et production des outils - La mise en œuvre et la réalisation des actions - La valorisation, la diffusion, la promotion de l'action. <p>Exemples : création de site internet, édition de documents et périodiques, production audiovisuelle, visite de terrain, animation pédagogique, journée d'échanges ou d'information, exposition...</p> <p>Les dépenses d'investissement (locaux, travaux, matériels...) ne sont pas éligibles.</p> <p>Bénéficiaires : sont exclus les établissements scolaires, les coopératives scolaires et les OCCE.</p>		

*Non comprises dans une contractualisation territoriale

LE 10^e PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU A POUR AMBITION DE :

- contribuer aux priorités nationales de la politique de l'eau,
- répondre aux enjeux spécifiques du bassin Adour-Garonne.

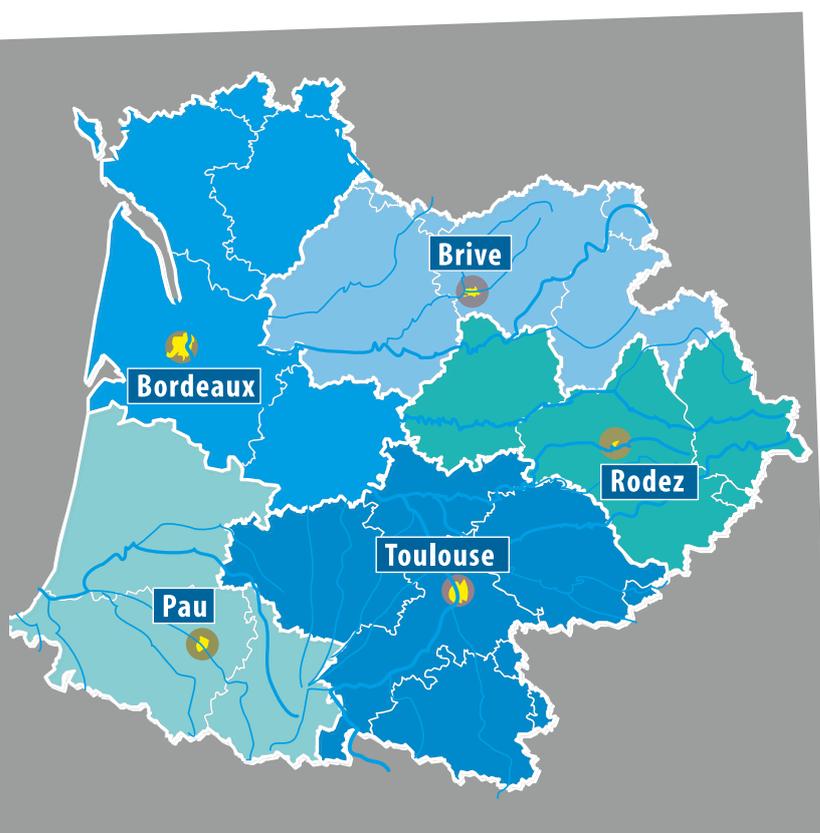
Il prévoit les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du SDAGE Adour-Garonne et le bon état des eaux. L'accent est mis sur la satisfaction de l'usage prioritaire qu'est l'eau potable et sur l'amélioration des milieux aquatiques.

IL S'EST FIXÉ TROIS GRANDES PRIORITÉS :

- la reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, notamment en réduisant les pollutions diffuses,
- la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques,
- le maintien de débits suffisants dans les rivières dans la perspective du changement climatique.

Assurer la solidarité entre les territoires, prendre en compte les milieux littoral, marin et de montagne constituent d'autres enjeux forts du bassin Adour-Garonne.

Pour atteindre ces objectifs, le conseil d'administration de l'Agence a voté des moyens renforcés avec plus de 1,9 milliard d'euros pour la période 2013-2018.



• ATLANTIQUE - DORDOGNE :

BORDEAUX 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
4, rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98

• BRIVE 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

94, rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01

• PAU 40 • 64 • 65

7, passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99

• RODEZ 12 • 30 • 46 • 48

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09

• TOULOUSE 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

46, avenue du Général de Crouette
31100 Toulouse
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99



Agence de l'eau
Adour-Garonne
90, rue du Férétra - CS87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38
Fax : 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE